

DIRECTION DES SERVICES D'IMMIGRATION À L'ÉTRANGER
DIRECTION DE L'IMMIGRATION D'AFFAIRES

DIRECTIVE DE GESTION

OBJET : Demande de documents manquants – candidats indépendants gens d'affaires

DATE DE MISE EN ŒUVRE : Le 7 juin 2004

PERSONNES-RESSOURCES : Louis Bolduc, conseiller en affaires internationales, DSIÉ
Kathleen Levasseur, conseillère, DIA

Contexte

Les candidats indépendants gens d'affaires qui déposent une demande de certificat de sélection doivent présenter un dossier complet comprenant l'ensemble des documents apparaissant à la liste des exigences documentaires du Service d'immigration du Québec (SIQ) desservant leur territoire de résidence. Ces listes sont disponibles auprès des Services d'immigration du Québec (SIQ) et/ou sur le site Internet du ministère.

Modalités administratives

Lors de la réception du dossier, le SIQ procède à l'ouverture du dossier dans SEPTE, à la perception des droits exigibles et à l'examen du contenu du dossier. Le SIQ émet alors un accusé de réception (Perm 117, 117a ou 117b dépôt de dossier/sous-catégorie applicable) confirmant l'ouverture du dossier.

Lorsque le dossier déposé est incomplet, le SIQ doit demander au candidat de fournir les documents manquants. Le SIQ utilise, à cet effet, la lettre Perm 115 - Documents manquants GA. Celle-ci précise que le candidat dispose d'un délai de **60 jours** à partir de la date d'envoi de cette lettre pour fournir les documents manquants identifiés par le Service d'immigration du Québec, sous peine de fermeture du dossier.

Le SIQ doit joindre à cette lettre (Perm 115) la liste de tous les documents manquants exigés et qui ne sont pas au dossier. Ces documents doivent être identifiés à partir de la liste des exigences documentaires.

La lettre doit être envoyée par **télécopieur** ou **courriel** au candidat ou à son représentant. Dans le cas où il n'y aurait pas de numéro de télécopieur ou d'adresse courriel au dossier, la lettre est transmise par **courrier recommandé**. La copie de la confirmation d'envoi par télécopieur, par courriel ou par courrier recommandé est classée au dossier.

La directive entre en vigueur le **7 juin 2004**.

Pièce jointe :

- Lettre - documents manquants (Perm 115)

Préparée par :
Louis Bolduc, DSIÉ
Kathleen Levasseur, DIA

Approuvée par :
Jean-Pierre Arsenault, DSIÉ

Approuvée par :
Johanne Dumont, DIA

Approuvée par :
Robert Gauthier, DGIÉ



Le 30 mars 2005

N° réf. ind. : «PersId»
N° dossier : «DossierNo»

Monsieur «PersPrenom» «PersNom»
«PersAdrs1»
«PersAdrs2» «PersAdrs3»
«PersVille», «PersProv» «PersCodePostal»
«PersPays»

**Envoi par télécopieur, courriel ou courrier
recommandé seulement. N'attendez pas
d'autre copie par courrier.**

Objet : Votre demande de certificat de sélection - Documents manquants

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de certificat de sélection du Québec.

Nous constatons que nous ne disposons pas du ou des documents marqués par un « **X** » à la page suivante.

Ce ou ces documents sont indispensables pour poursuivre l'étude de votre demande d'immigration au Québec. Nous vous demandons de nous les faire parvenir dans les **60 jours** suivant la date d'envoi de cette lettre, à l'adresse indiquée ci-dessous. Si vous ne nous transmettez pas le ou les documents énumérés à la page suivante dans ce délai, nous considérerons que vous ne donnez pas suite à votre demande et nous rejeterons votre dossier. Ce rejet entraînera la fermeture de votre dossier sans autre avis.

Nous tenons également à vous souligner que la teneur de nos dossiers étant strictement confidentielle, nous ne donnons aucun renseignement par téléphone sur des demandes d'immigration.

Dans l'attente de recevoir ce ou ces documents, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Service d'immigration

p. j. Liste des documents manquants

2005/03/30

**Sent by fax, e-mail or registered mail
only. Do not expect copy by mail.**

Subject: Your Application for Québec Selection Certificate - Missing document

Dear Sir,

We refer to your application for Quebec Selection Certificate and have noticed that the document(s) indicated by an **X** on the following page, is(are) missing.

The document(s) in question is(are) indispensable if we are to continue considering your application to immigrate to Québec. We ask you forward us said document(s), within **60 days** following the date of this letter, to the address indicated on the first page. If you fail to send the marked documentation in the prescribed delay, we will consider that you no longer are interested in immigrating and we will reject and close your file without further notice.

We also wish to emphasise that the contents of our files are strictly confidential. As such, we cannot provide any information over the telephone concerning immigration applications.

Yours truly,

Encl. List of missing documents